

Projet Pédagogique

de l'Accueil PÉriscolaire

La pédagogie est affaire de répétition, et il faut du temps pour apprendre à quelqu'un qu'il est entièrement libre.

I- Présentation du contexte

➤ Contexte et public

L'accueil périscolaire est géré par la Commune de Serquigny.

Coordonnées : Mairie de Serquigny
62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
02.32.44.10.15

Les locaux se situent à côté des écoles publiques de Serquigny.

Coordonnées : Alsh Périscolaire de Serquigny
7 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

L'accueil périscolaire accueille les enfants scolarisés aux écoles de Serquigny, école maternelle Louis Pergaud et école élémentaire Louise Michel/Jean Jaurès.

➤ La structure de pilotage

Une commission enfance jeunesse a été mise en place pour gérer tous les temps d'accueil périscolaires.

La structure de pilotage de ce projet est présidée par Lionel Prevost, le maire, et se compose des élus de la commission scolaire de la commune et du responsable du service jeunesse.

La coordination des temps périscolaires est assurée par Claire Morin, la coordinatrice du service jeunesse, et par Martine Vatinel, adjointe au maire responsable du service jeunesse de la commune de Serquigny.

➤ L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'une coordinatrice et d'une équipe d'animation de 7 intervenants.

Elle est constituée de :

- une directrice titulaire du BPJEPS,
- 70% de personnes diplômées (BAFA, BPJEPS, professeurs des écoles, etc.),
- 20% de personnes en cours de formation BAFA,
- 10% de personnes non diplômées.

Son rôle est de proposer des temps d'accueil de qualité aux enfants tout en assurant leur sécurité physique, morale et affective. Seule une relation de confiance et de collaboration pourra nous permettre d'y parvenir.

➤ Les conditions d'accueil

Le matin, l'accueil périscolaire ouvre ses portes à 06h45 et jusqu'à l'ouverture des écoles, et ceci les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Il vous suffit d'accompagner vos enfants en fonction de vos besoins. Ensuite, les animateurs s'occupent d'accompagner les enfants dans leurs écoles respectives.

Le soir, l'accueil périscolaire débute à 16h30 à la fin du Temps libre éducatif et jusqu'à 18h30. Il vous suffit de prévenir votre enfant ainsi qu'un membre soit du corps enseignants, soit de l'équipe d'animation, oralement ou par écrit dans le cahier de liaison.

Les enfants peuvent être accueillis sans être inscrire à l'avance, il vous suffit de remplir le dossier d'inscription aux services municipaux périscolaire distribué dans les écoles à la rentrée des classes.

La Commune a mis en place un tarif basé sur les ressources mensuelles de chaque famille avec une dégressivité selon le nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire.

➤ Les activités proposées

L'accueil périscolaire est un lieu d'éducation mais aussi de loisir et de détente. Il doit répondre aux besoins de l'enfant et à ses intérêts.

Le matin correspond à un réveil en douceur. Chaque enfant est accueilli individuellement. L'animateur aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme. Les activités possibles sont : dessins, jeux de société, dinette, voitures, jeux de construction, etc. Les enfants peuvent circuler librement d'une activité à l'autre. L'animateur se rend disponible en fonction des envies et des besoins des enfants (lire un livre, jouer à un jeu de société...).

Le soir est un moment qui nécessite la prise en compte des réactions de chaque enfant, telles que la fatigue et la faim. Dans un premier temps les enfants s'installent au calme afin de décompresser et de prendre le goûter que fourni la Commune. Ensuite, ils peuvent jouer librement ou faire leurs leçons avec l'aide des animateurs.

II- Le projet éducatif de territoire

La Commune de Serquigny distingue, au travers de son projet éducatif de territoire, les objectifs suivants :

- permettre aux enfants d'acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences,
- favoriser le dialogue, l'échange et la convivialité,
- veiller à accueillir le public sans discrimination en respectant les droits de l'enfant,
- valoriser les compétences de l'enfant,
- permettre le choix des activités,
- favoriser la découverte et la pratique d'activités variées,
- favoriser l'accès à des loisirs socio-éducatifs de qualité et de proximité,
- permettre le développement du sens critique par l'ouverture culturelle,
- répondre aux attentes de la population,
- privilégier l'organisation d'un accueil souple et compatible avec les besoins de l'enfant,
- aménager l'espace pour recevoir l'enfant et sa famille dans de bonnes conditions,
- favoriser la qualité de l'accueil et de l'encadrement,
- permettre un suivi adapté de chaque animateur,
- encourager au respect de la nature et de l'environnement,
- permettre aux familles de découvrir les différents clubs et associations existants à proximité,
- permettre aux partenaires de se faire connaître du public.
- créer un lien entre les institutions scolaires et les institutions de loisirs.

III- Le projet pédagogique

Il s'agit d'une suite logique, une continuité du projet éducatif de territoire de la commune de Serquigny.

Il permet d'établir un fil conducteur et des objectifs à respecter qui doivent être pris en compte dans le déroulement et le fonctionnement des temps d'accueil périscolaire.

➤ Les objectifs pédagogiques

L'ouverture culturelle :

- proposer des activités culturelles et de loisirs,
- proposer des temps d'échanges formels,
- exploiter l'environnement proche.

L'acquisition de valeurs fondamentales :

- impliquer les familles sur les temps de loisirs de leurs enfants et tisser du lien,
- mettre en place des temps de loisirs décrochés,
- faire en sorte que l'enfant puisse expérimenter et vivre ses expériences.

L'épanouissement de l'enfant :

- favoriser l'esprit de découverte chez l'enfant,
- solliciter la curiosité de l'enfant,
- permettre à l'enfant d'être créatif,
- favoriser l'intégration de l'enfant,
- reconnaître et valoriser ses compétences.

L'autonomie progressive de l'enfant :

- tenir compte des capacités de chacun,
- permettre aux enfants de choisir ses activités et de réaliser ses travaux,
- favoriser la communication,
- agir dans des actes de la vie quotidienne,
- laisser l'enfant se construire seul, et/ou l'accompagner, le soutenir.

Les enfants acteurs de leur temps de loisirs :

- permettre à l'enfant de choisir,
- favoriser le dialogue,
- animer des débats.

Les enfants et l'environnement :

- sensibiliser l'enfant au respect de son environnement, au tri sélectif et au développement durable,
- agir avec l'enfant dans la vie quotidienne,
- mettre en place des moments d'échanges.

Les parents acteurs de la vie de l'accueil périscolaire:

- favoriser le lien intra familial (dialogue dans les familles),
- favoriser les liens sociaux et inter générationnels,
- informer les parents,
- être à l'écoute des familles.

L'autonomie et l'accompagnement de l'animateur

- construire avec les animateurs le projet pédagogique,
- contribuer à leur progression,
- accompagner leur formation,
- favoriser la prise d'initiative.

➤ Les moyens pédagogiques

Afin de répondre aux objectifs éducatifs et pédagogiques, il y a différents rôles à tenir :

Rôle ludique :

- Mettre en place des activités aux apports différents,
- Les enfants pourront être initiateurs et meneurs d'activités (les animateurs verront si cela convient à la tranche d'âges et dans quelle mesure l'activité est réalisable),

Ces objectifs devront permettre aux enfants de s'exprimer librement, de s'amuser, de s'épanouir, de créer, de confectionner, d'imaginer, d'inventer, de se sociabiliser et de prendre du plaisir.

Rôle socio-éducatif et social :

- Des règles de vie établies de façon ludique avec et par les enfants,
- La participation de chacun dans la vie collective (rangement des salles et du matériel après les activités),
- Sensibilisation à l'hygiène (lavage des mains, respect de la propreté des locaux),
- Il est important d'investir l'enfant dans une animation pour ne pas cultiver de différence entre les enfants et éviter le repli sur lui-même : lui donner envie de s'investir ce qui renforce la confiance en soi,
- Investissement des parents : proposition d'activité, récupération de matériel...

Ces objectifs devront permettre la vie en collectivité, l'intégration de chacun, la responsabilisation, le loisir, le partage, l'observation, la relation aux parents, l'ouverture sur le monde, l'accès à la citoyenneté, le respect, la solidarité, la tolérance afin de faire des temps d'accueil périscolaire un **lieu de sociabilisation ouvert à tous les enfants scolarisés**.

IV- L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de 7 animateurs. Les animateurs diplômés ont **un rôle de soutien, de formation** autour des stagiaires et des non diplômés.

L'animateur est responsable de l'enfant, de l'organisation de ses activités. Il est membre d'une équipe, vit dans un contexte et un environnement et doit agir sur lui-même.

Le recrutement se fait par Pascale Perraudin, la secrétaire générale du Maire, sous l'autorité du Maire et de la Présidente de la compétence Enfance Jeunesse.

Avant sur les valeurs éducatives prônées, un entretien est réalisé auprès des nouveaux intervenants pour leur présenter le projet éducatif. Le diplôme, les connaissances et l'implication au projet suffisent généralement pour le recrutement.

➤ Le rôle de l'intervenant

Les qualités premières d'une équipe d'animation sont : le travail d'équipe, la communication, l'acceptation de la critique constructive et la remise en question, et l'investissement de chacun.

Envers le fonctionnement des Temps d'accueil périscolaire :

- Etre présent,
- Préparer les activités à l'avance afin de gérer au mieux les commandes et la préparation du matériel,
- Tenir à jour la feuille des présences et la rendre chaque fin de semaine,
- Faire des bilans journaliers et hebdomadaires et les rendre chaque fin de mois,
- Assister aux réunions de préparation, de bilan,
- Avoir du bon sens.

Envers les enfants et les familles :

L'intervenant est un adulte responsable en toute circonstance à l'égard des enfants et des familles (responsabilité civile et pénale). Il ne doit jamais oublier que la sécurité physique, morale et affective des enfants doit être la priorité, sa responsabilité est presque toujours engagée en cas d'accident.

Vous devez donc :

- être vigilant quant aux références que vous offrez aux enfants. En effet, vous êtes un adulte référent, un modèle à travers lequel l'enfant s'identifie,
- avoir une attitude et un langage adapté,
- mettre en place des règles de vie avec les enfants,
- veiller au respect de l'environnement,
- veiller au respect des affaires (cartable, vêtement, etc.) de chacun,
- faire participer les enfants à la préparation et au rangement,
- inciter tous les enfants à participer et ne pas faire de favoritisme,
- participer aux activités, vous n'êtes pas que des observateurs,
- ne pas laisser un enfant sans surveillance,
- faire attention à l'enfant triste, malheureux ou désagréable, il a peut-être des soucis, essayons de gagner sa confiance pour ensuite l'aider à profiter de l'instant.

L'intervenant prévoit donc des activités éducatives permettant à l'enfant de s'épanouir en fonction de ses propres possibilités et permettant à l'intervenant de transmettre un savoir faire.

L'intervenant doit se tenir disponible pour dialoguer avec les familles afin d'instaurer un climat de confiance, mais aussi un lien entre eux et les Temps d'accueil périscolaire. Vous devez faire preuve de politesse et d'un accueil agréable afin de les rassurer.

Envers l'équipe pédagogique :

L'intervenant breveté à un rôle de formateur auprès de l'intervenant stagiaire ou non diplômé. Il faut oser poser des questions, ne pas savoir ce n'est pas grave et vouloir apprendre est formidable ! Pour ce faire, vous vous devez être à l'écoute des uns et des autres.

L'intervenant doit se montrer capable d'assumer ses humeurs et de travailler en équipe. Un climat de confiance mutuelle, de respect des compétences de chacun, de tolérance et d'entraide est indispensable à mettre en place.

Le non dit est préjudiciable au bon fonctionnement des Temps d'accueil périscolaire. C'est pourquoi une communication constructive doit être une priorité au sein de l'équipe, et chacun doit être apte à se remettre en question.

Vous possédez tous des qualités et vous êtes tous différents, mais votre différence nous permettra d'être plus performants !

➤ L'assistant sanitaire

L'assistant sanitaire est responsable de l'infirmerie (affichage, rangement de la pharmacie...) et du suivi des trousse de secours (en relation avec les animateurs qui doivent l'alerter en cas de manque). Il doit signaler dans les groupes les éventuels problèmes soulevés sur les fiches sanitaires (allergies, traitements, surveillance particulière...) et sensibiliser tous les acteurs sur l'hygiène, la sécurité et la santé.

C'est un animateur dans chaque équipe qui aura ce rôle. Cependant, en cas d'accident ou d'incident, vous devez relater les faits aux parents ainsi qu'informer l'équipe de direction le plus rapidement possible.

V- La vie quotidienne

➤ Déroulement d'une journée type

6h45 : Accueil périscolaire du matin avec mise en place d'un véritable accueil avec des coins de jeux, des coins calmes, des activités manuelles... L'animateur est là pour accompagner l'enfant afin qu'il se sente bien dans cette espace de vie.

8h45 : Début du temps scolaire.

10h15 à 10h30 : Récréation : temps de détente, de jeux libres.

11h45 : Pause méridienne : temps de détente, de jeux libres. Service de restauration.

13h15 : Reprise du temps scolaire.

15h15 : Récréation : temps de détente, de jeux libres.

15h30 à 16h30 : Temps libre éducatif.

16h30 à 18h30 : Accueil périscolaire du soir avec une mise en place similaire à celle du matin et la distribution d'un goûter.

➤ L'aménagement de l'espace de vie

Les locaux sont constitués de deux salles d'activités, l'une adaptée pour les enfants de moins de 6 ans et l'autre pour les enfants de plus de 6 ans.

Les aménagements permettent aux enfants d'évoluer le plus librement possible et de manière autonome dans un espace sécurisant avec des repères clairs. Les espaces sont bien délimités afin que chacun y trouve sa place.

➤ Sécurité

Il faut garder en tête qu'avant toute chose nous devons garantir la sécurité morale, physique et affective de l'enfant accueilli.

Pour ce faire, un règlement intérieur destiné aux familles a été mis en place ainsi qu'une charte de l'animateur destiné aux intervenants afin de rappeler à tous nos attentes et les responsabilités de chacun. Au sein des locaux, il y a une infirmerie et un classeur avec les fiches sanitaires de liaisons, les attestations d'assurance responsabilité civile des enfants, la liste des numéros d'urgence, les numéros des familles et le numéro de la coordinatrice.